

2018



FORMATION CONSEIL

MODULE DU TITRE PROFESSIONNEL :

« Assistante Ressources Humaines »

832- L'établissement des paies : Les fondamentaux



Objectifs

- Etablir un bulletin de paie et calculer les cotisations sociales
- Réduction Fillon
- Loi Tepas

Intervenant

Formateur RH et paie

Public concerné

Personnel administratif amené à établir un bulletin de paie sans aucune connaissance de la paie

Durée

3 jours

Dates

26, 27 mars & 3 avril

Lieu de formation

89 quai Paul Bert, 37100 Tours

Coût net de taxes

753 € / personne

Organisme non assujetti à la TVA

Programme

- Les différentes tranches, les bases.
- Les cotisations Urssaf, Chômage, retraite complémentaire, ...
- La limite de la base CSG/CRDS.
- La réduction FILLON progressive et annuelle et quelques cas particuliers
- La loi TEPA

Méthodes pédagogiques

- Alternances d'apports théoriques et d'exercices pratiques.

Mise en place possible en INTRA, merci de nous contacter

[Nous contacter](#)

[Demander un devis](#)

[S'inscrire](#)

Spécialiste du secteur sanitaire et social, et médico-social depuis 1986

EURINFAC - 89 quai Paul Bert - 37100 Tours

www.eurinfac.com

Votre contact : **Christiane KIENER** professionnalisation@eurinfac.fr ou 02 47 05 71 24

Siret 334 959 012 00041 – APE 8559 A